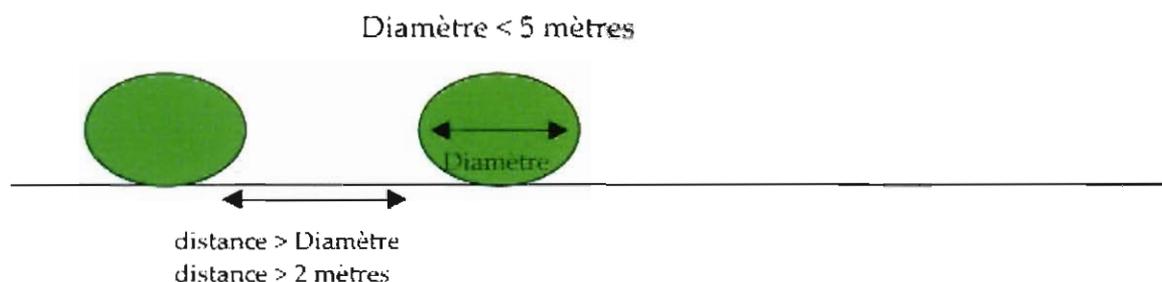


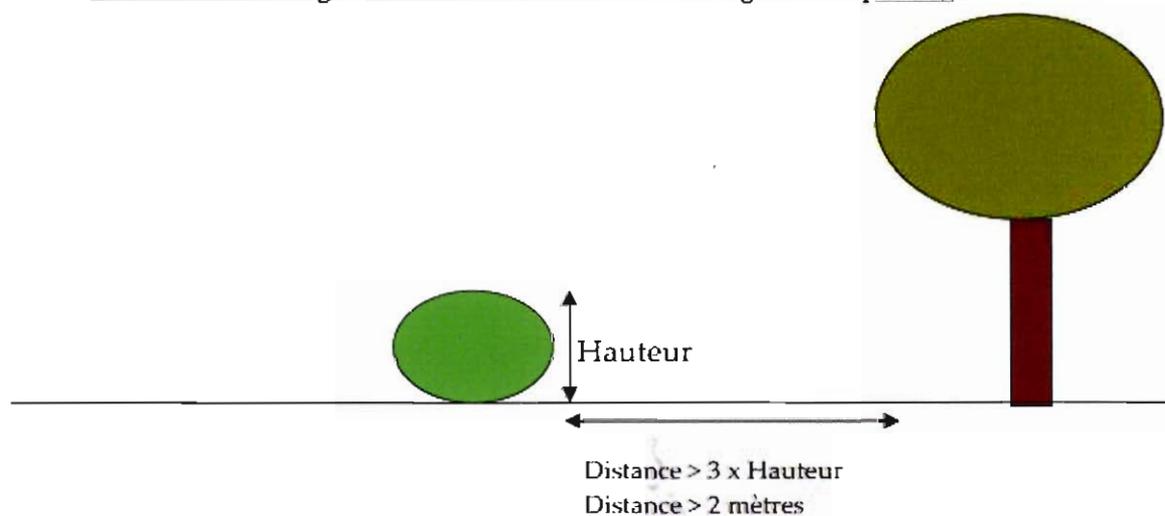
EXTRAITS DES ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR : schémas explicatifs pour le traitement des végétaux dans le cadre du débroussaillage réglementaire

Traitement des végétaux inférieurs à 3 mètres de hauteur

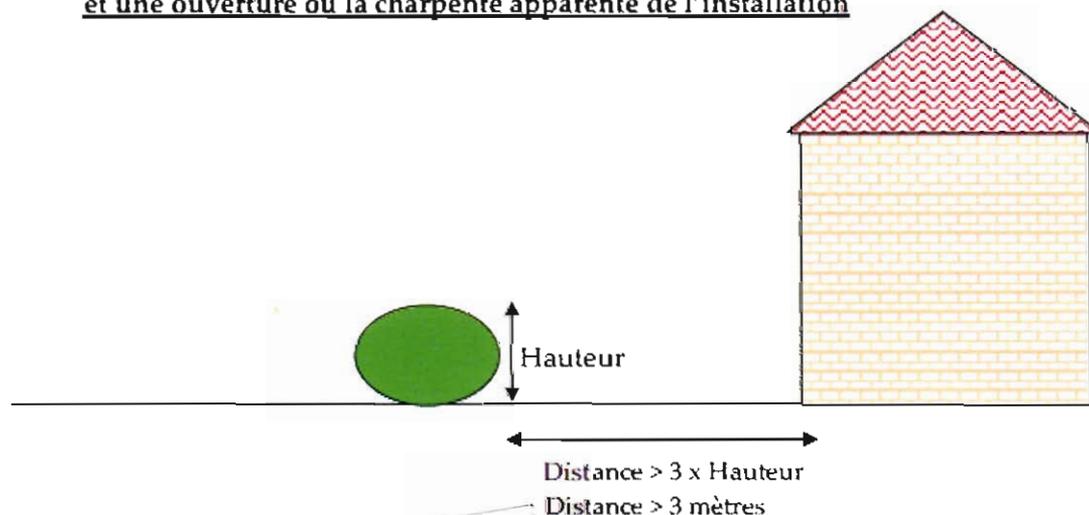
Distance entre végétaux inférieurs à 3 mètres de hauteur



Distance entre végétaux inférieurs à 3 mètres et végétaux supérieurs à 3 mètres

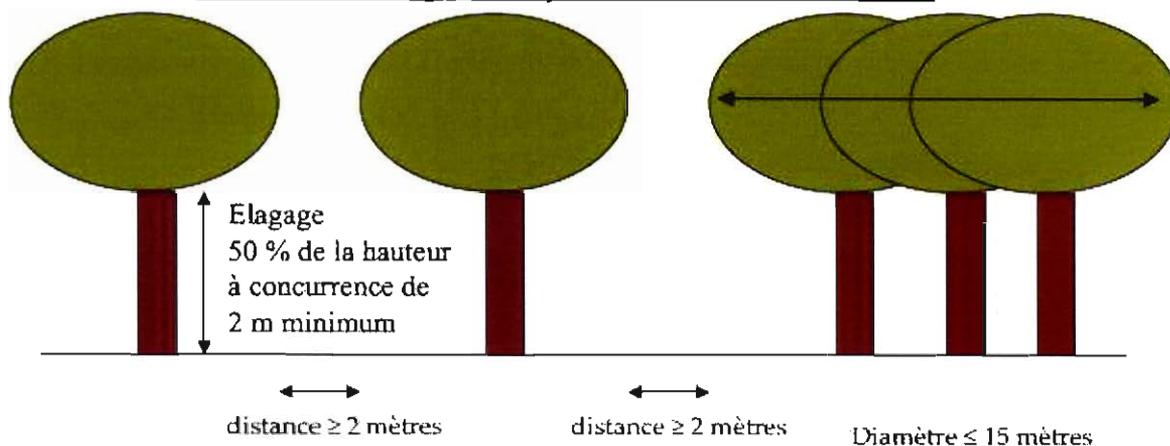


Distance entre végétaux inférieurs à 3 mètres et une ouverture ou la charpente apparente de l'installation

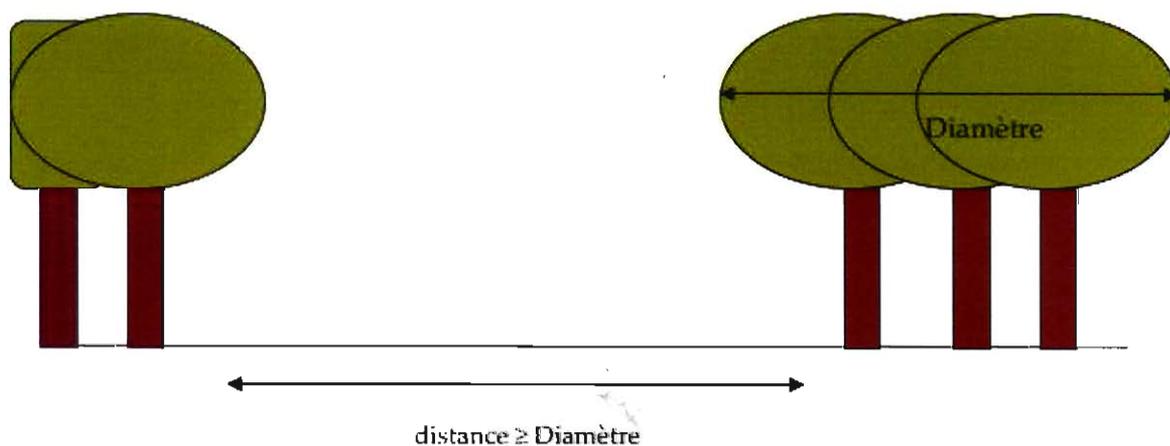


Traitement des végétaux supérieurs à 3 mètres de hauteur et à moins de 30 mètres d'une construction

Distance entre végétaux supérieurs à 3 mètres de hauteur



Distance entre bosquets de végétaux supérieurs à 3 mètres



Distance entre bosquets de végétaux supérieurs à 3 mètres et une ouverture ou la charpente apparente de l'installation

